

maltraiter, poursuivre, battre et assommer, les citoyens qui ne pensaient pas comme eux ; à mépriser, à braver les autorités civiles ; à se porter à de tels excès de fureur ; enfin, à commettre des actes de violence si extraordinaires, qu'en dernier lieu, sans l'intervention de la force militaire, (demandée à propos par des magistrats judiciaires et fermes) la vie et les propriétés d'un nombre considérable de citoyens, se trouvaient dans le plus grand et le plus imminent danger.

Montréal, ce 26me Mai, 1832,

---

Imprimé et publié à Montréal, par ordre d'un comité composé de Canadiens, amis de la justice et de la vérité.